

Une commission d'enquête de l'Assemblée nationale s'intéresse à l'influence des sectes sur les mineurs

Une commission d'enquête sur l'influence des sectes sur les mineurs, créée, le 28 juin, par un vote à l'unanimité de l'Assemblée nationale et présidée par Georges Fenech (UMP, Rhône) a commencé ses auditions ouvertes à la presse, mercredi 12 juillet. Il s'agit de la troisième commission mise en place en onze ans sur ce sujet à l'Assemblée.

Entendu par la commission, Jean-Michel Roulet, président de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a mis en garde contre les "charlatans qui font courir un grave danger à notre jeunesse". "Les mineurs ne sont à l'abri sur aucun point du territoire", a-t-il indiqué tout en ajoutant : "Il ne faut pas effrayer les parents en disant qu'il y a un gourou derrière chaque arbre (...), mais il faut que chacun prenne conscience que le danger existe." Dans son rapport 2005, la Miviludes avait mis l'accent sur ce phénomène qui concerne des milliers d'enfants.

"Peut-être plus de 100 000", a précisé Emmanuel Jancovici, chargé de mission sur les dérives sectaires au ministère de la santé et des solidarités, également entendu par la commission d'enquête. Selon lui, "45 000 enfants" vivraient dans le cadre des Témoins de Jéhovah.

A en croire Jean-Michel Roulet, les sectes et les organisations sectaires sont présentes "dans de nombreux domaines", comme l'éducation, la santé, la formation professionnelle, mais aussi les activités artistiques.

La commission doit reprendre ses travaux le 6 septembre et présenter son rapport en décembre.